

Centre d'examen n° 855 reconnu par le MEEM  
Cefirc N° déclaration OF : 72-64-02016 -64

## Préparation et examen AIPR : Concepteur, Encadrant, Opérateur



### Durée

1 jour par groupe de 2 à 10 stagiaires



### Pré requis

Maîtriser la langue française



### Public concerné

- Toute personne devant disposer d'une AIPR (\*) Concepteur, Encadrant ou Opérateur, dans le cadre de la réforme DT-DICT.
- (\*) Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : **obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

### Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT
- Connaître le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux
- S'entraîner à répondre aux questions d'un QCM pour préparer et réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'ETAT

### Méthodes pédagogiques

- Exposés, vidéo
- Tableau, projecteur, vidéo, quiz, simulation, film, animation
- Etude de cas fourni

### Mode d'évaluation

Une attestation d'assiduité sera délivrée au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation.

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.



### 1. LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT LES CHANTIERS

- a. DT\* : Formulaire de demande de travaux, Guichet Unique, Emprise du projet, Analyse des réponses
- b. Investigations complémentaires (IC), détection des réseaux : classe de précision des réseaux
- c. DC\* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE), Clauses dans les marchés
  - Marquage-piquetage
  - Compétence des personnels
  - Cartographie

### 2. LES EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- a. DICT\* : Formulaire de déclaration, d'intention de Commencement des travaux
- b. Analyse des réponses du DCE\* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE) et du marché
- c. Compétence des personnels (\*)
- d. Application du guide technique en vigueur
- e. Lecture des indices et affleurant
- f. Travaux sans tranchée

(\*) : Pour les concepteurs et Encadrant uniquement

### 3. AU COURS DU CHANTIER

- a. Constat d'arrêt ou de sursis
- b. Constat de dommage : responsabilités et formulaire
- c. Opérations sur chantier
- d. Cas des travaux urgents (ATU)

#### Évaluation des compétences :

L'examen se déroule à l'aide d'un ordinateur ; Le participant dispose de 60 minutes pour répondre aux questions :

- Encadrant : 40 questions
- Concepteur : 40 questions
- Exécutant : 30 questions

Une bonne réponse rapporte 2 points.  
Pas de réponse (Choix « Ne sait pas ») : 0 point.

Une mauvaise réponse : - 1 point pour une question non prioritaire ou - 5 points pour une question prioritaire.

Le nombre de points minimum pour obtenir son certificat de compétences est de :

- 48 points sur un maximum possible de 80 pour les Concepteurs et Encadrants
- 36 points sur un maximum possible de 80 pour les opérateurs

Selon résultat, délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Cerfa N° 15465\*01).